



Document graphique  
- Territoire nord -

Echelle: 1/5000

Révision générale du P.L.U. prescrite le 5 septembre 2014  
P.L.U. arrêté le 8 juillet 2016  
P.L.U. mis à l'enquête publique le 15 novembre 2016  
P.L.U. approuvé le 23 mai 2017 par la commune déléguée de Cherré et le 15 juin 2017 par la commune nouvelle Les Hauts d'Anjou

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal  
en date du 15 juin 2017



### Légende

#### ZONAGE

- U - zone urbaine du bourg
- Ua - secteur de la zone urbaine non desservi par le réseau d'assainissement collectif
- Uc - secteur de la zone urbaine correspondant au centre historique du bourg
- UL - zone d'équipements et de loisirs
- 1AU1 - zone d'urbanisation future à court terme à vocation d'habitat
- 1AU2 - zone d'urbanisation future à court terme à vocation d'habitat
- A - zone agricole
- Ay - secteur d'activités artisanales
- N - zone naturelle

#### AUTRES PRESCRIPTIONS

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.123-1-5 II 6° CU
- Élément patrimonial bâti protégé au titre de l'article L.123-1-5 III 2° CU
- Emplacements réservés
- Ensemble boisé protégé au titre de l'article L.123-1-5 III 2° CU
- Secteurs d'OAP
- Secteur particulier de la zone Uc
- Terrains cultivés à protéger au titre de l'article L.123-1-5 III 5° CU
- Cheminement piétons ou pédestres à conserver au titre de l'article L.123-1-5 IV 1° CU
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.123-1-5 III 2° CU
- Entités archéologiques
- Préalocalisation des zones humides (DREAL)

#### Liste des emplacements réservés: commune bénéficiaire

- 1 - Extension des ateliers communaux - 255m<sup>2</sup>
- 2 - Aire de stationnement - 516m<sup>2</sup>
- 3 - Extension des lagunes - 3794m<sup>2</sup>
- 4 - Accès - 300m<sup>2</sup> (largeur 5m)
- 5 - Elargissement de voirie - 510m<sup>2</sup> (largeur 3m)
- 6 - Création de voirie - 1362m<sup>2</sup> (largeur 8m)

